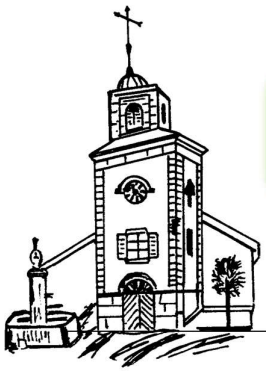

L'Echo des Copons

Publication officielle de votre commune/268

Givrins, juin 2026

FÊTE NATIONALE – SAMEDI 1ER AOÛT 2026

Rendez-vous au Hangar à Marc Prélaz

À la hauteur du croisement de la route de la Bellangère et du chemin des Erignières

18h30 : Apéritif offert par la commune
19h30 : Allocution de Mme Regula Zellweger, Syndique

Puis début de la restauration préparée par les membres de la Jeunesse de Givrins

A la tombée de la nuit : Cortège aux lampions
Chant patriotique
Allumage du feu (sous réserve de restriction éventuelle)

Château gonflable pour les enfants

Organisation par la Jeunesse de Givrins et la Municipalité

ELECTION COMPLEMENTAIRE A LA MUNICIPALITE

Suite au départ de Monsieur André Dinbergs, une élection complémentaire s'avérait nécessaire afin de compléter la Municipalité qui siégera dès le 1er juillet pour la législature 2026-2031.

Seul candiat en lice, **Monsieur Yannis Martin** a été élu tacitement à cette fonction.

La Municipalité se réjouit de son arrivée au sein du collège et lui souhaite une chaleureuse bienvenue ainsi que plein succès dans l'exercice de son mandat.

LA QUINQUENNALE DU SDIS NYON-DÔLE

Une journée au cœur de l'action des sapeurs-pompiers !

Le 20 juin 2026, le SDIS Nyon-Dôle vous convie à **la Place Perdtemps à Nyon, de 10h30 à 15h30**, pour une journée exceptionnelle dédiée à la découverte du monde des sapeurs-pompiers.

Un événement unique pour toute la famille !

Venez rencontrer celles et ceux qui veillent chaque jour à votre sécurité et découvrez leur métier de l'intérieur à travers des ateliers et présentations interactives.

Au programme

10h30 :	Cortège au centre-ville de Nyon
11h00 :	Présentation officielle aux autorités
11h30 –15h30 :	Ateliers et présentations dynamiques

Explorez les coulisses des interventions

Extinction de feux – Désincarcération – Feux de forêts – Sauvetages – Eléments naturels – Moyens hydrauliques – Risques et interventions chimiques – Aide à la conduite – Prévention sanitaire avec le CSU Nyon et bien plus encore

Avec plus de **230 sapeurs-pompiers volontaires**, **35 véhicules** et près de **500 interventions par an**, le SDIS Nyon-Dôle vous propose lors de cette journée une immersion dans ses missions et ses moyens.

Unis et engagés dans la même passion, les pompiers vous invitent à partager un moment convivial, instructif et impressionnant.

Une buvette ainsi qu'une offre de petite restauration seront également à votre disposition sur place pour profiter pleinement de la journée.

Que vous soyez curieux, passionné ou simplement en famille, ne manquez pas cette occasion unique !

CONSEIL COMMUNAL

Décisions de la dernière séance du jeudi 30 avril 2026

Préavis 46/2026	Ajustement du bilan pour le passage à MCH2	**Approuvé**
Préavis 48/2026	Adoption du règlement communal sur la protection du patrimoine arboré	**Approuvé amendé**
Préavis 49/2026	Demande d'un crédit extrabudgétaire de CHF 167'027.- TTC destiné à financer l'achat d'un véhicule de voirie	**Approuvé**

TOUR DE FRANCE FEMMES 2026

Dimanche 2 août 2026

Cette année, notre commune aura le privilège d'accueillir le passage du Tour de France Femmes avec Zwift, l'un des plus grands événements du sport féminin mondial.

À cette occasion, la Commune de Givrins se réjouit de s'associer à cette grande fête du sport et invite chaleureusement toute la population à venir encourager les meilleures coureuses du monde.

Afin de garantir la sécurité de la course et du public, la route traversant la commune sera fermée à la circulation entre environ 15h00 et 17h30. Nous remercions les habitantes et habitants pour leur compréhension et les invitons à anticiper leurs déplacements.

Des informations plus détaillées concernant les horaires, les accès et les mesures de circulation seront publiées sur le site internet de la commune dès le mois de juillet.

Nous espérons vous voir nombreux au bord des routes pour applaudir les athlètes et faire vibrer Givrins au rythme du Tour !

Pour toutes questions liées à cette manifestation, n'hésitez pas à contacter Mme Regula Zellweger, Syndique, au 079 821 52 72

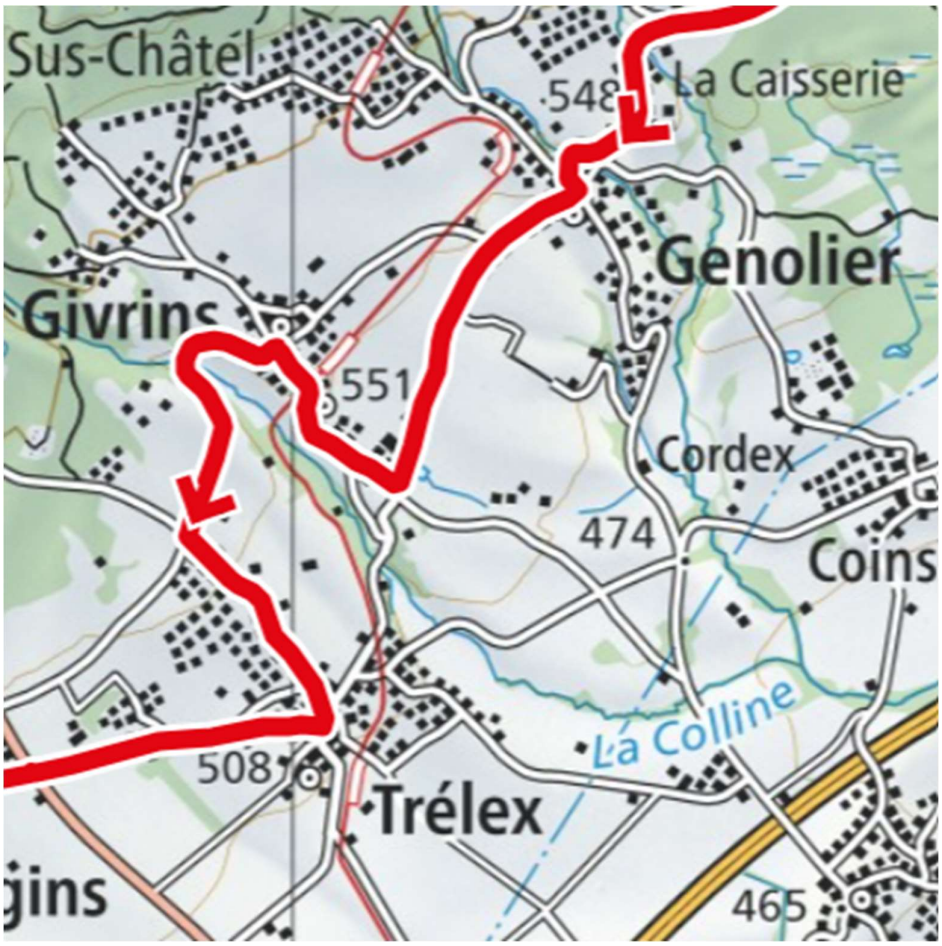

ENTRETIEN DES HAIES ET DES CORDONS ARBORES

Les haies et les cordons boisés sont à la fois des lieux de vie (abri, nourrissage, reproduction, etc.) et des relais entre différents biotopes (corridors de déplacement pour la petite faune). D'avril à juillet-août, arbres et arbustes abritent de nombreux oiseaux en train de nicher et d'élever leurs jeunes. Une taille durant cette période risque de détruire les nids ou les camouflages, rendant ces derniers accessibles aux prédateurs.

Afin de répondre aux besoins de protection de la faune aviaire et des petites mammifères, l'article 18 du règlement d'application de la Loi sur la protection du patrimoine naturel et paysager (LPrPNP) recommande d'intervenir lorsque les arbustes à feuilles caduques ont perdu leurs feuilles, soit durant les périodes suivantes :

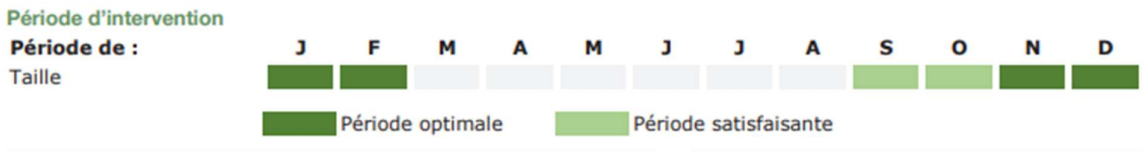

Afin de conjuguer les objectifs écologiques et sécuritaires, les tailles doivent respecter les règles suivantes du Règlement d'application de la Loi sur les routes (LRou, art. 8, 9 et 10), règles qui s'appliquent par analogie aux chemins privés :

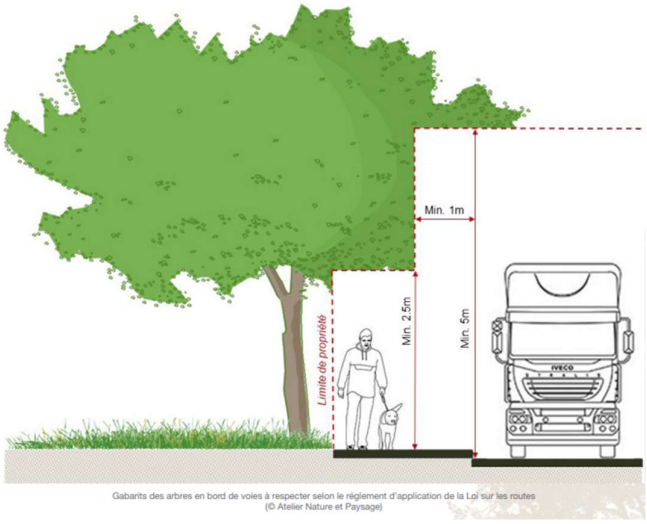

Gabarits des arbres en bord de voies à respecter selon le règlement d'application de la Loi sur les routes
(© Atelier Nature et Paysage)

HAIES

Hauteurs maxima admissibles, mesurées depuis le bord de la chaussée :

- ✓ 60 centimètres lorsque la visibilité doit être maintenue ;
- ✓ 2 mètres dans les autres cas.

ARBRES

Les branches des arbres s'étendant au-dessus des routes cantonale et communales doivent être élaguées de la façon suivante :

- ✓ Au bord des chaussées : à 5 mètres de hauteur et 1 mètre à l'extérieur ;
- ✓ Au bord des trottoirs : à 2,50 mètres de hauteur et à la limite de la propriété.

Ces règles et principes sont expliqués dans la Fiche C11 du canton sur l'entretien des haies et cordons arborés sur les dépendances routières.

Indépendamment des règles susmentionnées et quelle que soit la période de l'année, les arbres, arbustes, haies vives et toute autre végétation ne doivent pas masquer les signaux de circulation, les plaques indicatrices des noms de rues, les numéros d'immeubles, les plaques signalétiques des réseau eau, gaz et électricité, les lampes de l'éclairage public ni gêner l'entretien du domaine public.

PLANTATIONS

Quelques règles pour protéger la biodiversité

En cette période printanière propice au jardinage et à l'arborisation de nos jardins, la Municipalité rappelle les règles suivantes applicables sur le territoire communal :

- ✓ Les espèces indigènes sont à privilégier.
- ✓ La plantation d'espèces exotiques envahissantes est interdite.
- ✓ La plantation de haies monospécifiques est interdite.
- ✓ Les nouvelles haies doivent contenir minimum 50% d'espèces indigènes sur minimum 50% de leur longueur. La Fiche C3 du canton renseigne sur les espèces recommandées, leur plantation et entretien. Cette fiche est disponible sur le site de la Commune (onglet services / environnement / patrimoine arboré).
- ✓ Lorsque les plantations font partie d'un dossier de mise à l'enquête, leur implantation ainsi que leurs essences doivent être indiquées sur le plan de situation du dossier de mise à l'enquête.

DECHETTERIE COMMUNALE

Accès à la benne compacteuse verte, signalétique et macaron

Comme vous l'avez très certainement constaté, l'accès à la benne compacteuse verte est désormais très restreint. En effet, les déchets encombrants ont augmenté de presque 50% entre 2023 et 2025, ce qui génère des coûts croissants pour la collectivité. Décision a donc été prise de n'accepter que les seuls déchets n'entrant pas dans un sac taxé de 110l. Précision d'importance : le contenu de cette benne est intégralement brûlé. Au vu de la diversité des déchets collectés, tout recyclage est impossible. Cette décision ne péjore donc pas le recyclage des déchets collectés.

Consciente des désagréments causés, la Municipalité étudie la possibilité de collecter les plastiques, en plus des flaconnages et du PET déjà récoltés, ceci dans un but de recyclage, ainsi que les déchets bio méthanisables, soit les déchets alimentaires. Si ces deux initiatives aboutissent, elles vous permettront de réduire le contenu de vos sacs taxés.

Par ailleurs, nous étudions de quelle manière améliorer la signalétique des déchets acceptés par lieu de collecte, afin de faciliter le travail de nos employés communaux ainsi que le tri des déchets pour les Copons.

Enfin, nous vous prions de vous munir désormais de votre carte d'accès à la déchetterie (macaron), ceci de façon systématique. **Des contrôles ponctuels seront opérés**.

NID DE FRELONS ASIATIQUES

Signalement et destruction obligatoires

Depuis quelques années, la propagation de cette espèce est alarmante et les effectifs dans le Canton ont probablement dépassé le million en 2025.

Au niveau cantonal, le nombre de nids annoncés sur la plateforme www.frelonasiatique.ch est passé de 40 nids en 2023 à 882 en 2025 ! Dans le district de Nyon, ce nombre est passé de 24 en 2023 à 187 en 2025. Sur le territoire communal, ce ne sont pas moins de 8 nids qui ont été annoncés et détruits en 2025 (chiffres communiqués par la Société d'Apiculture de Nyon).

Afin de contenir cette croissance exponentielle, le Conseil d'Etat a adopté un arrêté de destruction fin mars, rendant obligatoire le signalement de nids, la destruction des nids primaires dès leur apparition au printemps, ainsi que l'élimination des nids secondaires en milieu bâti lorsqu'ils présentent un enjeu de sécurité publique (par exemple places publiques, cours d'école, etc.). L'apparition de nids secondaires intervient en général en été et peut se prolonger jusqu'en décembre.

L'arrêté (ADeFa) peut être consulté via le QR-Code ci-contre :

Le soutien cantonal forfaitaire est de CHF 400.- par nid secondaire lorsqu'un enjeu de sécurité publique est identifié.

D'autre part, la Commune a décidé d'augmenter sa participation aux frais de destruction des nids situés sur des propriétés privées à hauteur de CHF 100.- pour un nid primaire et CHF 200.- pour un nid secondaire, dans les limites budgétaires 2026.

Que faire si vous découvrez un nid de frelon asiatique ?

1. En cas de suspicion, restez vigilant.e. N'approchez pas les nids secondaires et ne tentez pas de les détruire vous-même. A relever que les buissons de lierre sont particulièrement visités par les frelons.
2. Tout nid de frelon asiatique doit être signalé sur www.frelonasiatique.ch

Comment reconnaître un nid de frelon ?

Photo P. Dupraz, J. Margot, Q. Voellinger

Comment reconnaître un frelon asiatique ?

- Taille : env. 3 cm (entre une guêpe commune et un frelon européen).
- Signe distinctif : thorax sombre (brun noir), abdomen foncé avec très peu de lignes jaunes visibles, extrémité des pattes jaunes.

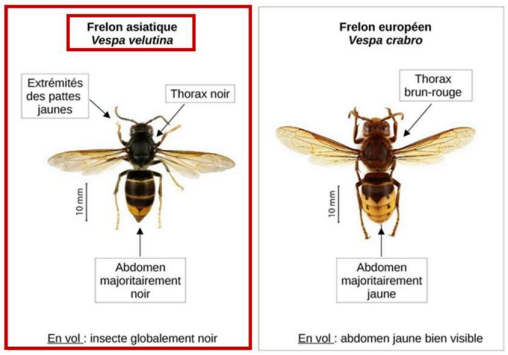

Pour plus d'informations :

LE POSTE MOBILE – LA GENDARMERIE A VOTRE PORTE

Vendredi 5 juin 2026 – Le matin – Poste mobile 2

Lutter contre le sentiment d'insécurité par la présence visible de ce véhicule ainsi que de son équipage aux endroits clés. La **présence régulière** du poste mobile avec les patrouilles à pied ou à vélo sur le territoire communal renforce la sécurité publique. **Offrir** aux citoyens sur tout le territoire cantonal les services d'un poste de Gendarmerie comme la prise d'une plainte, l'annonce d'une perte de documents officiels, des conseils de prévention, etc.

poste-mobile.gdm@vd.ch 079 808 50 18

VIE DU VILLAGE – HORAIRES DE L'ETE

MARIUS Du 21 au 24 juillet : 6h – 14h
Les 25 et 26 juillet : 7h – 14h
Fermeture estivale : Du lundi 27 juillet au lundi 10 août 2026
Reprise des horaires habituels le mardi 11 août 2026

DECHETTERIE La déchetterie sera fermée samedi 1er août 2026.

ADMINISTRATION L'administration communale sera fermée du lundi 27 juillet au vendredi 7 août 2026.

MUNICIPALITE La Municipalité ne siègera pas les lundis 27 juillet, 3 août et 10 août 2026.

Réouverture le lundi 10 août 2026 aux horaires habituels.

INITIATION A LA MUSIQUE POUR LES ENFANTS DES 4 ANS

- **Flûte douce et solfège, expression corporelle et vocale.**
- **Initiation à la guitare, solfège et expression vocale.**
- **Initiation au piano et improvisation pour enfants et adultes.**

Christina Demand-Reinhard - Route de Trélex 1 - 1271 Givrins
christinademand@hotmail.com

CANICULE

Les périodes de canicule nous mettent à rude épreuve. Les personnes âgées sont tout particulièrement fragilisées en ces instants. Aussi, soyons solidaires et particulièrement attentifs lorsqu'elles sont seules ou dépendantes.

Trois règles d'or à appliquer en cas de grandes chaleurs :

1. Se reposer, rester au frais, réduire l'activité physique.
2. Laisser la chaleur dehors, fermer fenêtres, volets, stores et rideaux le jour, bien aérer la nuit.
3. Boire régulièrement, manger léger.

NAISSANCES - DECES

Bienvenue à Hugo **Le Pape**, né le 10 février et à Victoire **Soares**, née le 25 mars.

Chaleureuses pensées à la famille et amis de Yvonne **Bory**, décédée le 23 mai.

Greffe Municipal - Route de la Bellangère 6 - 1271 Givrins
Tél. 022/369.90.20
Courriel : greffe@givrins.ch